

COLLOQUE

Penser l'exploitation des archives en tant que système complexe

Martine Cardin

INTRODUCTION

L'exploitation et la mise en valeur des documents sont des concepts centraux dans le discours archivistique. En effet, la conservation des archives se conçoit mal en dehors du besoin de faire connaître et faire circuler la documentation archivée. Quiconque s'intéresse à cette problématique rencontre cependant un certain nombre de difficultés. Les multiples perspectives disciplinaires qui se croisent dans l'exploitation conduisent souvent à utiliser un même terme pour désigner des choses différentes. Par exemple, la définition de l'objet documentaire n'est pas la même pour un muséologue et un archiviste. Plus encore, dans le domaine archivistique même, certaines notions semblent interchangeable. C'est notamment le cas des notions de valeurs historiques et patrimoniales souvent utilisées à tort comme des synonymes. Enfin, le vocabulaire diffère de part et d'autre de l'Atlantique. Alors que les uns parlent de valorisation et de communication, les autres parlent de diffusion et de référence. À ces divergences terminologiques s'ajoute une difficulté à saisir la valeur archivistique exploitée. Cette dernière a de nombreuses acceptions : preuve, information, témoignage, primaire et secondaire, administrative, financière, légale, patrimoniale, etc. auxquelles se juxtaposent des valeurs marchandes, scientifiques, esthétiques, pour ne nommer que celles-là. Ce chevauchement est porteur de confusions tant sur l'objet que sur la finalité de l'exploitation et sur l'identité de ceux à qui elle devrait profiter. (Cardin 2012, 33-49)

Plus encore, sur le plan théorique, le système d'exploitation des archives semble être une boîte noire. Dans la littérature, on trouve des textes sur ses intrants, ses extrants, ses cadres normatifs, la typologie de ses acteurs, ses enjeux ou encore ses dispositifs technologiques. Autrement dit, on discute de ce qui entre dans l'exploitation, de ce qui en sort, de ce qui la soutient, mais on s'intéresse moins à la dynamique de ses processus de transformation et de mise en valeur des documents. À cet égard, si des travaux se penchent sur certains vecteurs de développement, la plupart sous-estiment ou ignorent d'autres aspects importants. Par exemple, la mise en valeur fondée sur la gestion efficace des ressources tient généralement pour acquis que les usages sont reconnus et acceptés par tous, ou encore que le sens donné aux informations consignées est universel et gratuit (compréhensible sans effort). Inversement, les discussions sur la

légitimité de l'exploitation réduisent trop souvent les aspects économiques et opératoires des usages à de simples considérations techniques.

Cette divergence des ancrages scientifiques freine le développement d'une lecture transdisciplinaire de l'exploitation et engendre un certain cloisonnement de la recherche. Ce faisant, on constate que, aussi omniprésent soit-il dans le discours archivistique, le concept d'exploitation reste vaste et flou. Cette présentation part de ce constat. Après avoir schématisé les principales approches telles qu'on les retrouve dans la littérature archivistique, nous problématiserons l'exploitation dans la perspective d'un système complexe, puis proposerons un cadre qui pourrait, nous semble-t-il, être rassembleur. Nous concluons sur la pertinence d'un tel modèle pour réagir aux changements induits par la culture numérique sur la production documentaire et ses conditions d'utilisation.

LE CADRE CONCEPTUEL

Le dictionnaire définit généralement l'exploitation comme l'action de mettre en valeur quelque chose en vue d'en tirer un profit. Une telle définition met en relief trois éléments. Dans tout système d'exploitation, il y a un objet exploité, un processus de traitement méthodique par lequel l'objet est mis en valeur et un bénéficiaire qui profite de l'exploitation. Voyons comment ces éléments se transposent en archivistique.

À première vue, l'objet exploité semble facile à identifier. La définition des archives précise qu'il s'agit de l'ensemble des documents générés par et pour les activités d'une organisation dans l'accomplissement de sa mission. Mais il y a un hic. Le concept de document diffère selon les approches scientifiques. (Senécal 2007-2008) De manière générale, on peut dire que pour les uns, c'est un message, pour les autres c'est le véhicule du message et pour d'autres encore, c'est l'intention sous-tendant le message. Autrement dit, l'objet de l'exploitation archivistique n'est pas évident à saisir, car sa conception varie selon les angles du contenu, du contenant et de l'expression des contextes.

Il en va de même avec le processus de traitement qui transforme l'objet archivistique pour lui donner une valeur ajoutée. Chacune des dimensions précédemment identifiées procède d'une logique qui lui est propre. Par conséquent, on retrouve autant de modèles d'intervention qu'il y a de perspectives d'appréhension théorique.

L'approche du contenu conçoit le traitement dans une logique communicationnelle ou transactionnelle. Les documents y sont des informations que les acteurs présents dans un même environnement s'échangent pour développer ou faire progresser les connaissances. À cet égard, la conception du système d'exploitation repose sur l'idée que les documents non accessibles, tant sur un plan intellectuel que physique, ne fournissent aucune information et sont, de ce fait, inutiles ou mal exploités. Dans ces conditions, la mise à profit recherchée est l'accroissement de la capacité à nourrir et documenter les préoccupations de chacun. Pour ce faire, le processus intervient sur la structuration et la description de la masse pour faciliter le repérage de l'information qu'elle renferme et favoriser son accessibilité par le plus grand nombre. Cette approche fait de la diffusion un moyen et une finalité de l'intervention, car le bénéfice escompté est que les documents soient diffusables et diffusés pour satisfaire les besoins des utilisateurs. (Charbonneau 1999, 379-380)

La chose est différente dans l'optique du contenant. L'objet documentaire y est perçu comme un instrument essentiel pour la conduite des affaires. Le fonctionnement du système repose sur une logique économique où il faut intervenir sur la production et la distribution des ressources pour accroître leur efficacité et leur efficience. D'un côté, le traitement rationalise les documents pour qu'ils servent au mieux les fins pour lesquelles ils sont créés ou acquis (efficacité). D'un autre côté, il maximise la valeur de la ressource documentaire par l'identification d'usages secondaires (efficience). On remarquera ici que l'emphase n'est pas sur l'accessibilité, mais sur l'utilisation optimale des ressources. En marge de la disponibilité en temps et lieu opportuns, le document doit contribuer à la réalisation des programmes ou des activités à réaliser, sinon il est jugé inutile. (Sutter 1993, 80) En conséquence, la qualité du système d'exploitation exige de mettre en place des moyens pour évaluer la masse et discriminer l'utile de l'intéressant. L'objectif est de retirer de la circulation ce qui est inutile pour le recycler vers d'autres fonctions ou l'éliminer. Une telle vision rejoint le discours sur le développement durable qui conduit à se demander si la conservation de certaines archives définitives ne serait pas un mauvais investissement lorsque des documents traités sont « dédaignés » par les utilisateurs sur de longues périodes. (Garon 1998, 127)

Quant à ceux pour qui le document est un objet culturel chargé de sens, ils inscrivent leur conception de l'exploitation dans des perspectives d'analyse plus historiques et ethnologiques, voire politiques. Pour eux, les archives préservent les significations du passé et permettent de les transmettre aux générations présentes et futures. Par conséquent, la valeur des documents se mesure dans leurs capacités à fournir des représentations consignées actuelles et vivantes. En ce sens, les documents jugés inutiles sont ceux qui ont perdu leur pertinence. Pour éviter cela, le processus d'exploitation met en œuvre des moyens de valorisation des archives qui maintiennent la cohérence et la continuité du cadre de référence institutionnel sans compromettre l'authenticité, la fiabilité et la complétude de ses éléments documentaires. Bref, l'exploitation procède ici d'un exercice de lecture du passé et de construction de sens qui préserve l'intelligibilité de l'objet culturel documentaire pour soutenir l'identité des producteurs et participer à leur développement et leur progrès. (Hodder et Hutson 2003)

En marge de ces divergences, les approches partagent cependant la même conception des bénéficiaires. Généralement, elles souscrivent à un modèle où la dimension humaine a finalement peu d'impact sur les modalités de traitement. D'une part, des acteurs internes, en amont du processus, génèrent des intrants. Ils sont vus comme les opérateurs qui appliquent sans discuter les normes et règles administratives. D'autre part, des chercheurs scientifiques et le grand public se positionnent en aval du processus. Ils sont les consommateurs des extrants. Ils entrent en contact avec les documents par des voies d'accès strictement aménagées et contrôlées.

Ce modèle classique de l'exploitation postule la passivité des bénéficiaires dans la mise en valeur archivistique (voir figure 1), et ce, quelle que soit leur identité. À cet égard, les spécialistes des systèmes d'information organisationnels se sont intéressés aux relations entre les acteurs dans l'exploitation des informations/ressources/représentations documentaires. (Roy, Landry et Banville 1996)

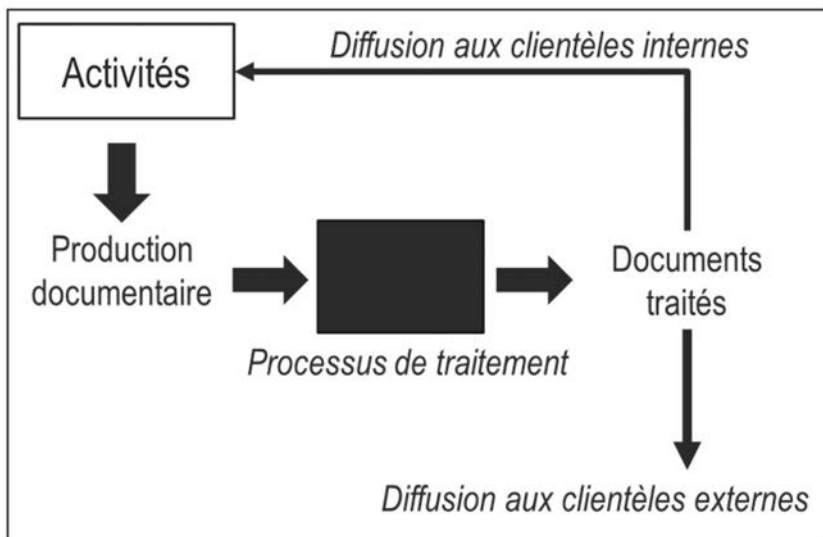


Figure 1. Le modèle classique du système d'exploitation

Selon ces chercheurs, un modèle naïf de ces relations consiste à établir que celui à qui profite l'exploitation est le propriétaire (voir figure 2). Ce dernier détermine des modes de production et d'usages des ressources et il les programme dans un système d'action qu'il impose aux utilisateurs. Ces derniers ne peuvent alors interagir que dans le cadre prescrit par le propriétaire.

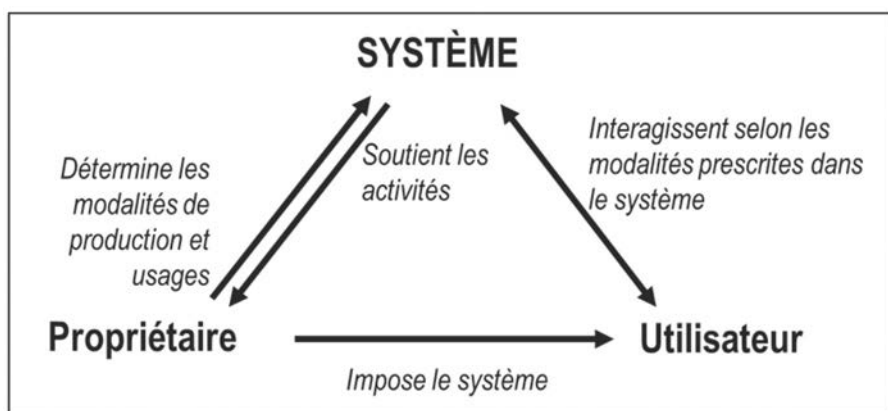


Figure 2. Modèle naïf de la problématique des interactions entre le dirigeant, l'utilisateur et le système (Roy *et al.* 1996, 50)

Il existe un second modèle naïf qui semble plus élaboré, mais qui en définitive est tout aussi statique (voir figure 3). Dans cette conception, le propriétaire mandate un

concepteur expert à qui il accorde son soutien logistique et politique pour concevoir et implanter le système d'exploitation. Pour ce faire, l'expert recense les besoins et les contraintes du propriétaire et des utilisateurs, puis les transpose dans un système opératoire. Comme dans le cas précédent, les utilisateurs du système peuvent interagir, mais seulement dans les limites des modalités prescrites par le concepteur.

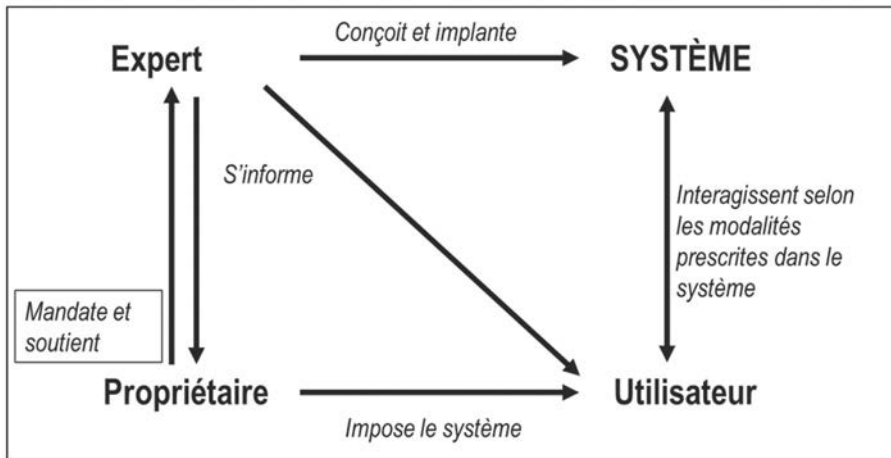


Figure 3. Modèle naïf modifié de la problématique des interactions entre le dirigeant, le concepteur, l'utilisateur et le système (*Ibid.*, 51)

Dans ces deux modèles, les utilisateurs n'ont que le seul et unique pouvoir d'utiliser des extraits d'un système d'exploitation fonctionnant en dehors de leur cercle d'action. Or, l'analyse des interactions entre le propriétaire, le concepteur et les utilisateurs dans une approche de la complexité montre une tout autre dynamique.

Le système d'exploitation complexe

L'approche de la complexité postule que le fonctionnement d'un système organisationnel ne peut être désincarné de sa dimension humaine, puisque ce sont les acteurs qui transforment l'organisation au gré de leurs transactions et échanges. Conséquemment, si on adopte une telle approche, il faut admettre que les usagers internes et les chercheurs externes influencent les modalités de l'exploitation. Il faut aussi reconnaître que ces usagers entrent en relation avec les propriétaires des ressources documentaires ainsi qu'avec les concepteurs du système. Bref, les parties prenantes dans le système ont des jeux de relations politiques beaucoup plus dynamiques et collaboratives que ne le laissent croire les modèles naïfs (voir figure 4).

Par ailleurs, dans un système complexe d'exploitation, les documents servent de preuve, d'information et de témoignage. Ces usages s'inscrivent dans des fonctions, ces dernières ne devant pas être confondues avec les premiers. En effet, les usages réfèrent à la capacité des objets à être utilisés à certaines fins. Les fonctions, quant à elles, sont des contextes de significations dans lesquels les usages prennent place. (Moussette 1994,

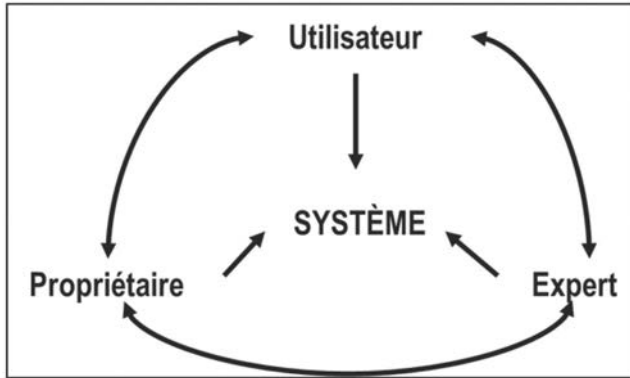


Figure 4. Le modèle « politique » de la problématique des interactions entre le dirigeant, le concepteur, l'utilisateur et le système (*Ibid.*, 53)

p. 21) Les fonctions sont définies à partir des valeurs accordées à l'objet par celui qui le possède. Ainsi, de même qu'on reconnaît des pouvoirs fonctionnels ou symboliques à un objet, on donne aux documents une crédibilité dans certains domaines. Cette autorité délimite des fonctions dans lesquelles les usages se déploient. À ce sujet, une étude ethnologique des pratiques culturelles permet d'établir que la consignation sert trois fonctions. Elle répond à des besoins coutumiers, pragmatiques et expressifs dans la société. (Du Berger 1997)

Premièrement, les documents ont une fonction coutumière régulatrice. Ils instrumentent l'exercice du pouvoir, quelles que soient les modalités de gouvernance de ce pouvoir : monarchie, démocratie, dictature, etc. Ils constituent des écritures, officielles ou tacites, qui prouvent, informent et témoignent des intentions et de l'agir des dirigeants. La couverture médiatique qui évoque l'absence ou la présence d'archives pour juger de certains événements au quotidien confirme d'ailleurs cette importance institutionnelle.

Les documents servant une fonction coutumière permettent d'établir le cadre de gouvernance, d'optimiser le pilotage managérial et d'attester l'accomplissement des devoirs institutionnels (voir figure 5). Les gouvernants, qui représentent les propriétaires et qui agissent en leur nom, interviennent généralement pour assurer une mise en archives minimale de cette mémoire institutionnelle.

Les utilisateurs accèdent aux documents par des dispositifs de référence. Leurs motifs de consultation varient : droit de gérance, défense de droit personnel ou simple sensibilité particulière à l'égard d'un sujet, peu importe lequel. Ils ont accès aux contenus documentaires dans les limites de leurs droits et libertés.

Les cadres juridiques, normatifs et réglementaires qui balisent les droits de chacun orientent les pratiques d'exploitation et président à l'institutionnalisation du système. À cet égard, l'archiviste se range du côté des concepteurs pour assurer l'enregistrement officiel des documents institutionnels. Grâce à son savoir-faire professionnel, il veille

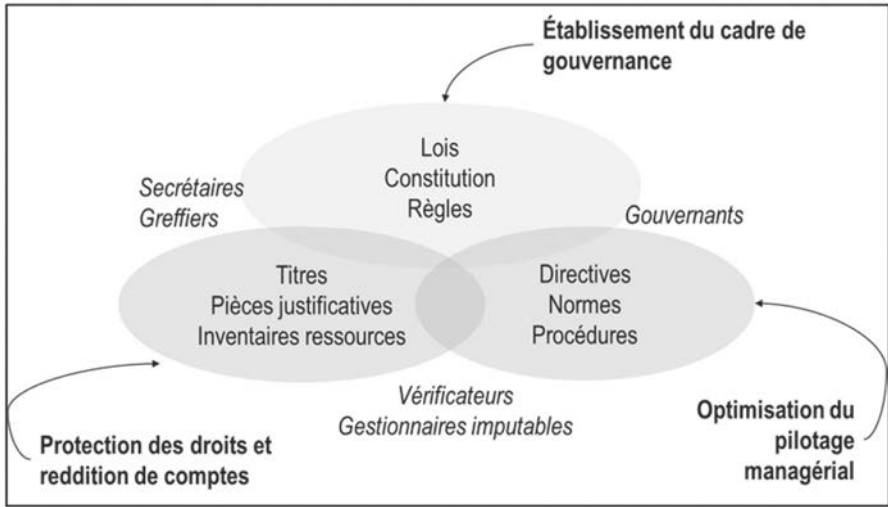


Figure 5. Les relations entre les acteurs dans la fonction instrumentation de l'exercice du pouvoir

à ce que le système capture des traces représentatives, intègres et authentiques de la vérité des producteurs dans l'équilibre entre les intérêts collectifs et individuels. Pour ce faire, il travaille en collaboration avec les autres officiers, qui sont, dans leurs domaines de compétences respectifs, gardiens des intérêts institutionnels. Ce partage de responsabilités rend d'ailleurs les luttes de pouvoir inévitables lorsque la juridiction des uns empiète sur celle des autres.

Deuxièmement, les archives ont une fonction pragmatique cognitive. Elles répondent au besoin de sauvegarder et de transmettre des savoir et savoir-faire nécessaires à la réalisation humaine. Dans une réflexion sur les transformations du document à l'ère numérique, le collectif Roger T. Pédaque affirme en ce sens que grâce à leurs propriétés physiques, les documents convertissent de l'abstraction en objets perceptuels manipulables et mémorisables. (Pédaque 2006) Les unités d'information qui en découlent peuvent être organisées et mises en relation pour produire de la connaissance. Bref, le document documente.

Cette fonction « progrès des connaissances » engendre des documents tels que des directives, des décisions, des organigrammes, des programmes d'activités, des bilans, des normes ou encore des procédures. Toutes ces productions explicitent les modalités de l'action, soutiennent la performance et favorisent le développement de la culture organisationnelle (voir figure 6).

* Les figures 5, 6 et 7 sont inspirées des travaux de Cardin 1995 et 2012.

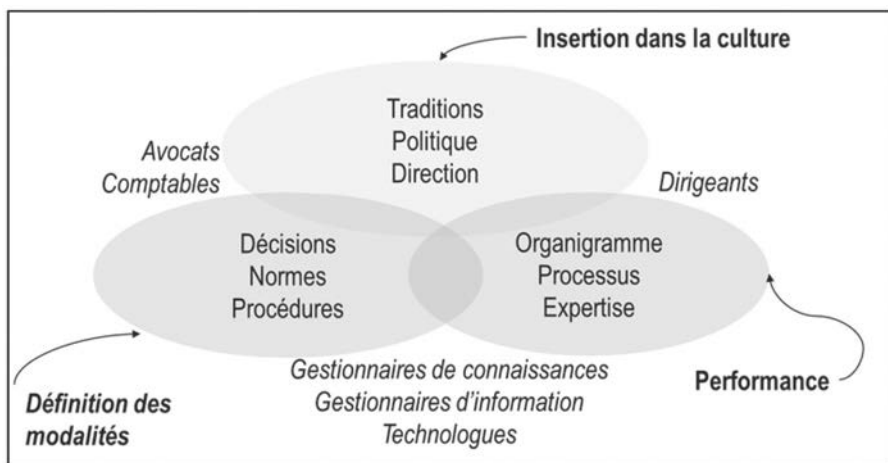


Figure 6. Les relations entre les acteurs dans la fonction « Progrès des connaissances »

Dans ce système, les dirigeants représentent les propriétaires et influencent la production documentaire en l'inscrivant dans la tradition. Les usagers sont les agents administratifs créateurs des documents. Ils les utilisent pour réaliser le produit ou le service lié à la mission de l'organisation, pour alimenter les activités en ressources essentielles ou encore pour gérer et orienter les opérations. Ces experts ont une influence sur la consignation du savoir organisationnel puisque ce sont leurs décisions, normes et procédures qui font évoluer la nature et les formes documentaires. Ce sont les processus dans lesquels se déploie leur expertise qui commandent des valeurs primaires et secondaires et qui configurent le cycle de vie des documents.

L'archiviste, quant à lui, appartient au groupe des concepteurs. Il assiste les agents organisationnels dans la mise en place des pratiques documentaires. De concert avec les avocats et les comptables, ancêtres des gestionnaires de documents, il établit les lignes directrices pour guider l'accès et la conservation de l'information documentaire. De même, avec les gestionnaires de connaissances, les technologues et autres nouveaux scribes organisationnels, il participe à l'optimisation de la masse documentaire pour que chacun puisse y déposer ou y extraire de l'information utile.

Troisièmement, les documents ont une fonction expressive médiatrice. Ils servent à la reproduction culturelle de la société. De fait, le recours à l'écrit permet de «sauvegarder : d'une part, la stabilité, la permanence de l'inscription, destinée à corriger la fragilité et l'imprécision de la mémoire; et d'autre part la légalité de la lettre, trace irrécusable, indélébile, pense-t-on, du sens que l'auteur de l'œuvre y a intentionnellement déposé». (Barthes 1997, 811A) Pour peu qu'ils soient chargés de signification, les documents ont la capacité de jeter des ponts entre le réel et l'imaginaire. Ils incarnent des affects, des croyances, des valeurs, etc. Ils permettent de s'approprier, tant rationnellement qu'émotivement, des principes pour concevoir le présent. En ce sens, les documents sont un patrimoine. Ils sont des objets de médiation culturelle qui, comme l'affirme Fernand Dumont, jouent un rôle de pédagogie du passé. (Dumont 1997, 109)

Dans cette fonction «Reproduction culturelle», les archives sont exploitées pour favoriser la cohésion entre les membres d'un groupe d'appartenance institutionnel et leur permettre de se projeter dans le temps, l'espace et leur société (voir figure 7).

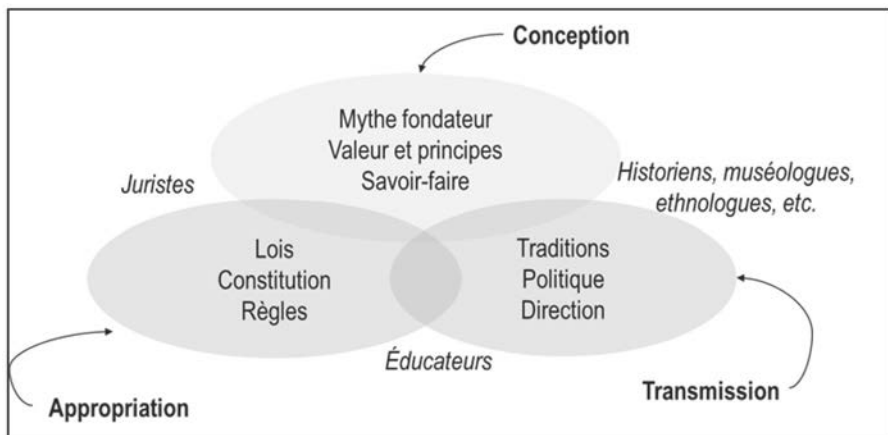


Figure 7. Les relations entre les acteurs dans la fonction «Reproduction culturelle»

L'action que peuvent y avoir les utilisateurs est souvent sous-estimée en archivistique. En effet, les activités sont la plupart du temps conduites par des agents externes qui œuvrent dans des institutions universitaires et des institutions culturelles. Bien que pour une large part, ils utilisent des archives dites définitives, ces usagers influencent néanmoins tout le système documentaire. Par leurs activités d'apprentissage ou leurs performances spectaculaires (pensons aux expositions de musées par exemple), ils mettent à jour les discours identitaires et développent les méthodologies scientifiques sur lesquelles l'institution s'appuie. Bien que moins tangibles dans l'organisation, les actions de ces acteurs rétroagissent sur la culture, et de loin en loin affectent les modes de direction et la conception des pratiques.

Le travail de l'archiviste est ici celui d'un médiateur culturel qui contribue à la valorisation du patrimoine documentaire pour maintenir vivantes les significations en perte de pertinence. Il s'agit d'une participation active dans un processus qui transcende les contenus pour mettre en exergue des schèmes culturels et des valeurs dominantes. Les auteurs du module sur la valorisation du Portail international archivistique francophone PIAF affirment à cet égard que «valoriser les archives, c'est agir concrètement pour faire changer leur statut. De documents conservés et individuellement communiqués, voici qu'ils deviennent des documents mis en avant, choisis pour leur force documentaire et symbolique, sélectionnés et présentés pour être rendus attractifs.» (Pipon et Laubie 2009) En ce sens, on peut dire que l'exploitation dans cette fonction «chosifie» le document à des fins pédagogiques et interpelle l'émotion. Ce n'est plus son contenu qui compte vraiment, mais ce qu'il incarne. Par exemple, n'importe quelle lettre signée par le fondateur pourra avoir une fonction expressive dans un organisme.

L'archiviste est dans cette fonction un collaborateur aux côtés des historiens et autres agents culturels, d'où les discours parfois musclés entre ces spécialistes pour

déterminer qui est responsable de la mise en valeur des archives. À ce groupe, s'ajoute un autre acteur souvent oublié : le juriste. De fait, bien qu'il œuvre dans une zone plus normative des représentations collectives, le législateur est un agent de mémoire au sens où par son action, il participe à la formulation des processus collectifs par lesquels le patrimoine est reconnu et approprié.

Ces trois fonctions des archives existent simultanément dans un système d'exploitation complexe. Elles mettent en scène des relations entre les propriétaires, les concepteurs et les usagers en regard d'aspects distincts. Il faut toutefois admettre que le poids relatif de ces fonctions dans le système peut varier selon l'âge de l'organisation, sa taille, la configuration de sa structure de fonctionnement, la nature de sa mission, etc.

CONCLUSION

Une approche complexe peut être féconde, puisqu'elle permet de rapprocher les cadres théoriques développés dans les diverses traditions archivistiques. On constate assez facilement que chacune des trois fonctions des archives est le point focal d'une approche théorique. Il serait donc certainement possible d'enrichir la compréhension de la fonction d'instrumentation du pouvoir grâce à des travaux réalisés dans l'optique de la gestion des ressources documentaires. De même, les avancées de la recherche sur la gestion des contenus informationnels pourraient nourrir la conceptualisation des fonctions cognitives des archives. Enfin, la fonction «Reproduction culturelle» permet de montrer toute la pertinence à développer la réflexion archivistique non plus uniquement en la fondant sur des processus de création dans les organisations productrices, mais en l'enchâssant dans les processus de représentation symbolique d'une société. Un tel exercice reste à faire, mais il est d'ores et déjà certain qu'il exige une écriture à plusieurs mains compte tenu de l'ampleur des chantiers à couvrir. Autrement dit, l'avancement des connaissances archivistiques dans une perspective complexe commande une fédération des efforts scientifiques.

À cet égard, le temps est peut-être venu de consentir un tel effort de coopération. En effet, qu'on le veuille ou non, les sociétés changent sous le coup d'une révolution numérique qui progressivement modifie les rapports aux autres, au temps et à l'espace. Cette innovation induit des valeurs de partage et de collaboration et projette les activités de chacun dans l'univers du *multi*, du *trans* et de *l'inter*. Elle contribue ainsi à faire émerger un idéal d'efficience dans l'utilisation de l'information/de la ressource/du patrimoine documentaire. Du coup, elle exige de mieux comprendre et mieux maîtriser les pratiques sous-tendant l'exploitation.

Par ailleurs, l'impact de la migration des pratiques sociales dans l'espace numérique va bien au-delà de l'accroissement du volume de documents exploités. Grâce aux fonctionnalités technologiques et à la convivialité des modes de transmission des réseaux numériques, des sites intègrent désormais dans un seul et même lieu l'ensemble des facettes de l'exploitation. Ils valorisent les archives dans des expositions virtuelles; diffusent des descriptions, voire les documents eux-mêmes, font connaître les conditions de publication et de reproduction, offrent des possibilités de référence par contact électronique, etc. En butinant à travers les sites et en empruntant les hyperliens, les internautes peuvent accéder aux sources, les commenter, discuter leur pertinence et

leur valeur avec des pairs dans des blogues spécialisés voire, faire des liens avec leurs propres travaux dans des espaces collaboratifs. Les technologies laissent donc entrevoir un rêve du partage et de démocratisation de l'accès aux archives.

Mais qui dit démocratisation dit aussi appropriation par le citoyen qui joue un rôle actif dans l'espace numérique. C'est ainsi qu'on assiste à une prolifération de sites où tout un chacun s'improvise collectionneur d'archives. Dans un autre registre, des sites comme *Wikileaks* s'appuient sur les valeurs des archives, sans que l'authenticité des documents soit contrôlée ou critiquée. La production qui ressort de ces nouvelles pratiques numériques montre qu'il peut y avoir une fragilité des frontières entre la valorisation et la propagande, la diffusion et la désinformation, la référence et l'indiscrétion.

Par ailleurs, devant une masse grandissante de contenus numériques, il faut trier et faire des choix. Dans ce contexte, il est urgent de développer une lecture globale de l'exploitation archivistique pour se pencher efficacement sur des questions comme les critères d'accès ainsi que la hiérarchie des savoirs consignés dans l'espace numérique. Bref, les chantiers de recherche possibles sont nombreux, mais une chose apparaît d'ores et déjà certaine : le développement de ces connaissances doit passer par une mise en commun des approches de l'exploitation et une approche complexe peut favoriser une telle démarche.

Martine Cardin Département des sciences historiques. Université Laval.

BIBLIOGRAPHIE

- BARTHES, Roland. 1997. Théorie du texte. *Dictionnaire des genres et notions littéraires*, Paris, Éd. de l'Encyclopædia Universalis, 811A.
- CARDIN, Martine. 1995. *Archivistique : information, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardins 1900-1990*, Sillery, Septentrion.
- CARDIN, Martine. 2012. La valorisation des archives : Pourquoi? Pour qui? Comment? Dans Françoise HIRAUX et Françoise MIRGUET (Eds), *La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborateurs*. Enjeux et pratiques actuels, Louvain-la-Neuve (Belgique), Académia : 33-64.
- CHARBONNEAU, Normand. 1999. «La diffusion» dans Carol Couture et coll. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy : 373-428.
- DU BERGER, Jean. 1997. *Guide des pratiques culturelles*, Ste-Foy, Septentrion, 406 p.
- DUMONT, Fernand. 1997. *Raisons communes*, Montréal, Boréal : 109.
- GARON, Robert. 1998. «L'importance des considérations budgétaires». Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) et Université de Montréal, *L'évaluation des archives des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage, 3^e Symposium archivistique, Université de Montréal*.

- HODDER, Ian et Scott HUTSON. 2003. *Reading the past: current approaches to interpretation in archaeology*. Cambridge; New York : Cambridge University Press.
- HOOG, Emmanuel. 2009. «Trop de mémoire tue l'histoire», *Le Monde*.
- MOUSSETTE, Marcel. 1994. *Le site du Palais de l'intendant à Québec: genèse et structuration d'un lieu urbain*. Les éditions du Septentrion, 229 p.
- PÉDAUQUE, Roger. T. 2006. Document et modernités. *RTP 33* (Mars). Département STIC, CNRS. [En ligne]. <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/28/26/PDF/Pedauque3-V4.pdf>. (Page consultée le 20 octobre 2013).
- PIPON, Brigitte et Xavier LAUBIE. 2009. *Module 1 - Section 1: Introduction générale*, version du 04/09/09, Portail International Archivistique Francophone, www.piaf-archives.org/espace-formation. (Page consultée le 20 octobre 2013).
- ROY, Vital, Maurice LANDRY et Claude BANVILLE. 1996. «Les systèmes informatiques comme aboutissement d'un processus politique soumis à l'obligation de légitimité». Dans Université Laval. *Entre l'éthique et le juridique: l'accès aux renseignements personnels. Actes du colloque organisé par la Division des archives et les programmes d'archivistique de l'Université Laval, 9 novembre 1995*, Québec: Université Laval : 47-77.
- SENÉCAL, Sylvain. 2007-2008. «Documents et connaissance». *Archives*, 39, 2 : 89-107.
- SUTTER, Éric. 1993. *Maîtriser l'information pour garantir la qualité*, Paris, AFNOR.